

Les articles formulés ci-dessous répondent à l'obligation d'informer le stagiaire du règlement intérieur de l'École d'Expression Sensitive conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail. Bien plus que de simples consignes, ces conseils, renseignements et recommandations vont faciliter votre apprentissage et votre séjour dans le centre.

1 – Horaires

Les heures des débuts de stage doit être impérativement respectés afin d'accomplir les 70 heures de chaque module. Chaque session commence le lundi à 14 heures et se termine le dimanche suivant à 14 heures.

Détail du calendrier des 50 heures en résidentiel :

Jour d'arrivée (de 14h à 19h) et jour du départ (de 9h à 14h) = 10 heures

Du mardi au samedi : de 9h à 13h et de 14h30 à 18h30 = 5 jours x 8 heures = 40 heures.

2 – Absences

Les impératifs de transport, qui obligerait des stagiaires, soit à arriver au plus tard, soit à partir plus tôt, doivent être signalés avant le stage ou au plus tard le premier jour de stage.

Au cas où un stagiaire doit s'absenter ou demander un départ anticipé il est prié de signer une décharge de « responsabilité assurance » sur le formulaire qui lui sera remis.

3 – Tutorat pédagogique

Tout au long de votre formation vous êtes accompagné par la direction pédagogique (Dominique Hautreux psychotérapeute-fondatrice et Catherine Le Guern enseignante-chercheuse en philo-art). Un suivi pédagogique personnalisé en visio conférence ou par téléphone est prévu à chaque module pour échanger sur l'acquisition de vos compétences, vos compte-rendus, et la réalisation de vos travaux personnels et collectifs.

4 – Election d'un délégué de stage

A chaque module de formation les stagiaires procéderont à l'élection d'un délégué de stage au début de la session et pour toute sa durée. Ce porte-parole veille à la circulation fluide des informations entre les membres du groupe, les formatrices et le lieu d'accueil.

5 – Modalités des stages

La fiche d'émargement en présentiel est à signer à chaque demi-journée.

Vous participerez aussi à une évaluation-contrôle des compétences acquises au cours du module. Vous rédigez un compte rendu plus approfondi entre les sessions et faite valider les 20 heures de distanciel par la direction pédagogique.

Le bilan des acquis d'expérience et la validation finale du module s'effectue au cours l'entretien de suivi personnalisé avec la direction pédagogique

6 – Validations pédagogiques

Les objectifs, les méthodes pédagogiques, les programmes détaillés, les moyens matériels et pédagogiques, les procédés d'évaluations et des validations, sont détaillés dans le programme de formation remis au stagiaire à réception de sa candidature et signé et approuvé lors de l'inscription

L'engagement à se former à la relation d'aide et la compétence à développer les potentialités des autres requièrent une implication personnelle totale qui nécessite une bonne connaissance de soi.

Avoir effectué un suivi en psychothérapie avec une dimension analytique est conseillé, être suivi durant la formation aussi. L'exploration implique toujours des choses de soi, mais la formation n'est pas le lieu où les analyser. Il s'agit de s'engager dans l'expérience pour en comprendre et intégrer la théorie mais l'objectif reste le développement de vos compétences professionnelles pour apprendre à accompagner avec les médiations artistiques.

L'ensemble des cours, documents, textes rédigés par l'Expression Sensitive® mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentations et supports pédagogiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation écrite de Dominique Hautreux et Catherine Le Guern.

7 - Hébergements et repas

Pour la qualité de votre séjour et profiter des meilleures conditions nous vous recommandons vivement de loger sur place.

Votre inscription en formation valide une réservation en chambre partagée de deux.

Le tarif du séjour avec le repas d'accueil est de 240€ en chambre partagée ou 330€ en chambre individuelle (en fonction des disponibilités).

Si vous souhaitez une chambre individuelle ou si vous ne logerez pas sur place contacter le lieu d'accueil «écoute la vie».

8 - Hygiène et matériel

Veillez à respecter les consignes élémentaires de propreté, le travail corporel nécessitant une hygiène des plus strictes. Dans la salle d'activité, évitez les chaussures et privilégiez chaussons ou grosses chaussettes. Par souci d'hygiène et de propreté, aucune nourriture ou boisson n'est admise dans la salle d'activités. Quant au matériel pédagogique mis à votre disposition soyez-en s'il vous plaît respectueux.

9 - Ethique, litiges et sanctions

Les stagiaires doivent se conformer à la charte de déontologie de l'Expression Sensitive® qui invite chaque participant au respect mutuel hors de tout prosélytisme religieux ou sectaire. Les stagiaires ne devront pas utiliser les lieux et les temps libres pour procéder à des pratiques à caractère sectaire, interventions thérapeutiques sauvages ou mercantiles.

Tout manquement au règlement intérieur fera l'objet de rappel à l'ordre verbal ou d'un avertissement par le responsable du centre pédagogique, en tant que sanction qui n'aurait pas d'incidence immédiate sur la présence de stagiaire pour la suite de la formation.

Mais lorsqu'il serait envisagé de prendre une sanction beaucoup plus grave entraînant alors l'exclusion du stagiaire de la formation, le responsable du centre ou son représentant convoque le stagiaire par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, le jour, l'heure et le lieu de l'entretien. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par les personnes de son choix, stagiaire ou responsable de l'organisme.

La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait d'ailleurs état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont on recueille les explications. Le projet de sanction est ensuite soumis pour avis à une commission paritaire composé de la directrice et du délégué de stage assisté d'un autre stagiaire.

La décision motivée sera signifiée aux stagiaires, à son employeur, voire à l'OPCA concernée. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après la transmission de l'avis de la commission paritaire.

10 - Sécurité

La salle de cours reste à votre disposition en dehors des heures d'enseignement. En cas d'incendie divers extincteurs signalés par les panneaux sont à votre disposition. Tous les locaux, la salle d'activité, la salle d'accueil et l'espace convivialité sont de plein pied et disposent d'un nombre de sorties supérieur aux normes demandées. En cas d'accident d'ordre bénin une armoire à pharmacie est à votre disposition dans le bâtiment d'accueil.

Pour les situations plus graves, contactez :

– **Les pompiers**: 18 – **la police** : 17 – **SOS médecin** : 3624 – **le SAMU**: 15

– Chacun doit adopter, dans le déroulement d'un stage, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous.

– Tout accident corporel doit immédiatement être signalé. Chaque stagiaire doit s'assurer de la prise en charge de son assurance «responsabilité civile » pendant la durée du stage.

- Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et des dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux, matériels et autres.
 - Les téléphones portables doivent être éteints pour éviter les dérangements durant les heures de cours.
 - Les stagiaires devront s'interdire d'introduire dans les bâtiments toute personne étrangère sauf accord préalable de la direction.
 - Chaque stagiaire s'engage à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires ou des formateurs, et n'utiliser l'affiche des adresses que dans un but privé hors de tout usage commercial ou publicitaire après la formation sans limitation de durée.
 - Les photos prises pendant le stage ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires, ou sur les réseaux sociaux, sans l'accord écrit de chaque stagiaire y figurant.
 - Les vidéos et enregistrements audio effectués par les stagiaires pendant la formation sont strictement interdits sans l'accord écrit de chaque stagiaire figurant sur la vidéo où l'enregistrement audio.
- L'adhésion par le stagiaire au présent règlement intérieur, entérine son inscription à la formation. La salle de cours reste à votre disposition en dehors des heures d'enseignement. En cas d'incendie divers extincteurs signalés par les panneaux sont à votre disposition. Tous les locaux, la salle d'activité, la salle d'accueil et l'espace convivialité sont de plein pied et disposent d'un nombre de sorties supérieur aux normes demandées. En cas d'accident d'ordre bénin une armoire à pharmacie est à votre disposition dans le bâtiment d'accueil.

Pour les situations plus graves, contactez :

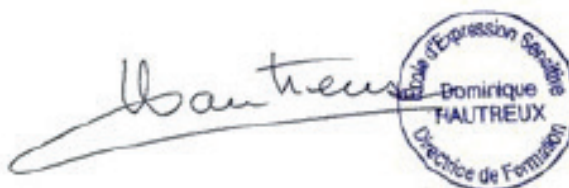
- **les pompiers** : 18 – **la police** : 17 – **SOS médecin** : 3624 – **le SAMU** : 15
 - Chacun doit adopter, dans le déroulement d'un stage, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous.
 - Tout accident corporel doit immédiatement être signalé. Chaque stagiaire doit s'assurer de la prise en charge de son assurance « responsabilité civile » pendant la durée du stage.
 - Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et des dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux, matériels et autres.
 - Les téléphones portables doivent être éteints pour éviter les dérangements durant les heures de cours.
 - Les stagiaires devront s'interdire d'introduire dans les bâtiments toute personne étrangère sauf accord préalable de la direction.
 - Chaque stagiaire s'engage à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires ou des formateurs, et n'utiliser l'affiche des adresses que dans un but privé hors de tout usage commercial ou publicitaire après la formation sans limitation de durée.
 - Les photos prises pendant le stage ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires, ou sur les réseaux sociaux, sans l'accord écrit de chaque stagiaire y figurant.
 - Les vidéos et enregistrements audio effectués par les stagiaires pendant la formation sont strictement interdits sans l'accord écrit de chaque stagiaire figurant sur la vidéo où l'enregistrement audio.
- L'adhésion par le stagiaire au présent règlement intérieur, entérine son inscription à la formation.

Fait en double exemplaire à Lunay, le

Pour le stagiaire
(Nom, prénom)
Lu et approuvé

Signature

Pour l'organisme Dominique Hautreux
Fondatrice et directrice pédagogique



Siret : 40976884300032

APE : 869 OD NDA : 24410118041 auprès du
préfet de région Centre.

Membre d'une association agréée par l'administration
fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires
par chèque libellé à son nom.